

- No. 58... LA ROUTE LA PLUS COURTE POUR L'EUROPE.—Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes, nommé pour s'enquérir de la route la plus courte pour se rendre en Europe.
- No. 59... JUGES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—État des paiements faits aux juges de la province de Québec, pour leurs frais de voyage, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 30 juin 1874.
- No. 60... ÉTAT FINANCIER.—Réponse à une adresse demandant un état de toutes les sommes d'argent déposées au crédit du Canada dans toute banque ou entre les mains de tout agent financier ou de toute autre personne le 20 février dernier, indiquant les noms des banques, agents financiers ou autres personnes qui ont reçu en dépôt ces sommes d'argent, soit à intérêt ou autrement, ainsi que le taux d'intérêt payé dans chaque cas.
- No. 61... "ACTE DE L'ACHAT DES TERRES, 1874," I. P. E.—Réponse à une adresse demandant copie de la correspondance qui a pu avoir lieu entre le gouvernement canadien et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et avec le gouvernement impérial et les propriétaires fonciers, concernant un acte passé par la législature locale de cette province et intitulé "L'acte d'achat des terres, 1874."
- No. 62... HAMEL, J. A. :—Réponse à une adresse demandant : 1o. Tous les documents concernant la nomination de J. A. Hamel, écuyer, de la Malbaie, médecin, pour aller vacciner les sauvages sur la côte nord du fleuve St. Laurent pour les années 1868 et 1869, avec les instructions à lui données, et les rapports qu'il a faits pendant ces deux années à ce sujet. 2o. Un état indiquant le nombre des sauvages vaccinés par le dit J. A. Hamel, pendant ces deux années, ainsi que les comptes produits par le dit J. A. Hamel, et le montant des sommes d'argent à lui payées par le gouvernement pour services rendus pendant ces deux années à ce sujet. 3o. Toutes les lettres envoyées au gouvernement pendant les dites deux années de 1868 et 1869 par le révd. Père Arnault et autres au sujet du dit J. A. Hamel. [*Pas imprimée.*]
- No. 63... LIGNE KITSON :—Réponse à une adresse demandant copie de tous ordres en conseil autorisant certains propriétaires de bateaux à vapeur américains, connus comme possédant la dite "The Kitsom Line," de faire le cabotage sur la rivière Rouge, dans la province de Manitoba, etc. [*Pas imprimée.*]
- No. 64... BASSIN DE RADOUR, ESQUIMALT :—Réponse à une adresse demandant copie de toute correspondance avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou avec toute autre personne en son nom, au sujet de la construction d'un bassin de radoub, de première classe, à Esquimalt. §
- No. 65... DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL :—Réponse à une adresse demandant copie de l'acte passé à la dernière session de la législature de la province de Québec, intitulé : Un acte pour diviser en trois parties la division d'enregistrement de Montréal." [*Pas imprimée.*]
- No. 66... CHICOUTIMI ET SAGUENAY, BOIS CARRÉ :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant le nombre de pièces de bois carré, espars, mâts, madriers, planches, exportés depuis le mois d'avril 1874, jusqu'à cette date, des comtés de Chicoutimi et Saguenay, etc.
- No. 67... COMPAGNIE DES MINES DE SPRING HILL :—Réponse à une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement ou ses officiers et la compagnie des mines de Spring Hill ; aussi, copie de tous ordres en conseil relatifs à la dite compagnie, et copie de toute convention entre le gouvernement et cette compagnie.
- No. 68... CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Réponse à une adresse demandant copie de la correspondance entre le gouvernement canadien et celui de l'Île du Prince-Édouard au sujet de la construction du chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard et du transfert de ce chemin au gouvernement canadien. [*Pas imprimée.*]
- No. 69... CHARBON, COKE, ETC., N.-E. ET N.-B. :—Réponse à une adresse demandant des états indiquant la quantité et la valeur du sel, du charbon, du coke, du blé, du maïs et de tous autres grains, de la farine de blé et de seigle et d'autre farine, exportés des provinces et importés dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, depuis le 7 avril 1870 jusqu'au 1er avril 1871, avec le montant des droits perçus sur ces articles à chaque port d'entrée. [*Pas imprimée.*]
- No. 70... HAVRES, JETÉES ET BRISE-LAMES :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant les sommes dépensées par les divers gouvernements locaux sur tous havres, quais et brise-lames dans le Canada, antérieurement à 1867, et depuis juillet 1867, par le gouvernement canadien ; aussi, les sommes dépensées sur tous tels travaux par des compagnies locales, par des autorités municipales, par des compagnies de chemin de fer, par des commissaires de havre, ou par toutes autres compagnies ou personnes, avant ou depuis le 1er juillet 1867.